Image not found or type unknown

Achat véhicule occasion tromperie sur le genre de véhicule

Par **SAM5762**, le **04/02/2015** à **07:53**

Bonjour,

Nous avons réservé une voiture chez un particulier et avons versé un acompte de 1000 € car nous ne pouvions prendre le véhicule que dans 15 jours. Il nous a paru normal de verser un acompte pour montrer notre bonne foi. Nous lui avons demandé de nous fournir une copie de la carte grise afin de pouvoir assurer la voiture lorsque nous la prendrions. mais il a refusé de nous donné cette copie invoquant le fait qu'il nous donnerait tout cela au dernier moment car il y avait énormément de fraude avec les cartes grises. Nous lui avons réclamé quelques jours plus tard le contrôle technique qu'il nous a transmis par SMS et là à notre grande surprise, nous nous sommes aperçu que c'était un véhicule de société genre "CTTE". Nous lui avons signifié ce problème lui indiquant que nous ne voulions pas de véhicule de société et qu'à aucun moment il ne l'a signalé. Ce monsieur n'a pas voulu nous rendre notre acompte et en plus nous informe que nous sommes dans l'obligation de poursuivre l'achat et de prendre son véhicule sinon il portera plainte contre nous. N'avons nous aucun recours ?? Alors que nous avons été trompé .

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **04/02/2015** à **09:38**

Bonjour,
est il mentionné quelque part que la somme versée est un acompte ?

Par **SAM5762**, le **04/02/2015** à **11:30**

Oui malheureusement, nous lui avons envoyé un mail pour lui indiqué que le chèque d'acompte avait été envoyé afin de réservé le véhicule.

Par **Visiteur**, le **04/02/2015** à **14:34**

effectivement c'est embêtant ! un acompte n'est pas récupérable... Par contre, le véhicule se présente comment ? avec banquette arrière ? vous l'avez vu ce véhicule quand même ? il se présente comment ? genre fourgonnette ?

Par **SAM5762**, le **04/02/2015** à **17:41**

Non pas du tout, il a les sièges à l'arrière. Cette personne a dû les remonter pour vendre ce véhicule. Le problème c'est qu'avec un véhicule utilitaire nous n'avons pas le droit de monter des passagers à l'arrière et surtout, je trouve que c'est un manque d'honnêteté.c'est lorsque nous avons vu le contrôle technique, sur le papier il était noté genre véhicule : CTTE. J'ai donc appelé le service du contrôle technique qui m'a bien confirmé que c'était un véhicule utilitaire.

Par **SAM5762**, le **05/02/2015** à **06:36**

J'aurais surtout voulu savoir s'il y avait un moyen d'annuler la vente. Mais j'ai lu que comme nous avions versé un acompte nous étions dans l'obligation d'aller au bout de la vente. D'ailleurs cette personne menace de porter plainte si nous ne prenons pas le véhicule.

Par **Visiteur**, le **05/02/2015** à **08:54**

renseignez vous aussi sur le fait de faire modifier la CG en VP ! certains véhicules assez récent le permettent maintenant... sinon oui je suis plutôt d'accord avec vous; le vendeur aurait du vous le dire ! c'est certain ! malheureusement si la nature du bien n'a pas été clairement définie par écrit l'acompte est perdu.

Par **SAM5762**, le **05/02/2015** à **11:42**

Merci beaucoup pour vos conseils et votre attention.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés